

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°20

Objet : Désignation des délégués de Provence Alpes Agglomération amenés à siéger au « Syndicat Mixte Asse Bléone » à compter du 1^{er} janvier 2020

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, , DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 06/12/2019

Application en ligne E-legifrance.com

99_DE-004-20067497-20191204-20_04122019

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération.

Vu la délibération n°15 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 concernant la reprise par Provence Alpes Agglomération des opérations GEMAPI programmées en 2018.

Vu la délibération n°10 de Provence Alpes Agglomération en date du 27 juin 2018 concernant la réalisation de diagnostic sur les cours d'eau « orphelins ».

Vu la délibération n°11 de Provence Alpes Agglomération en date du 12 décembre 2018 concernant le programme d'actions GEMAPI pour l'année 2019.

Vu la délibération n°13 de Provence Alpes Agglomération en date du 13 février 2019 concernant la GEMAPI et les évolutions attendues, à l'horizon 2020, sur les bassins versants de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.

Il est rappelé qu'une modification statutaire du syndicat mixte a été approuvée en conseil communautaire du 9 octobre 2019 afin notamment d'acter le rapprochement du SMDBA et du SMAB, l'adhésion de la commune de SELONNET et le périmètre du « Syndicat Mixte Asse Bléone » sur lequel porte la reconnaissance en EPAGE, c'est-à-dire les bassins versant suivants :

- L'Asse,
- La Blanche,
- La Bléone,
- Le Rancure,
- Les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.

Afin d'assurer la continuité de la gouvernance du syndicat, il est proposé de procéder ce jour à la désignation des délégués de la communauté qui seront appelés à siéger lors de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, prévue au 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner, conformément à l'article 7 du projet de statuts du syndicat, 38 délégués titulaires et 38 délégués suppléants pour représenter la communauté au Syndicat Mixte Asse Bléone.

Au terme de l'article L. 5711-1 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 08/12/2019

Application de la Loi de Modernisation

99_DE-004-200067437-20191204-20_M122019

Les candidatures proposées sont les suivantes :

	Titulaires	Suppléants
1	TOULOUSE Jean-Pierre	BLANCHET Yves
2	GUICHARD Laurence	AUBERT Serge
3	ISOARD Roger	SIMON Michel
4	JACQUEMIN Claude	SERRA Olivier
5	JOUVEAU Marion	GRAVIERE Remy
6	BONNET Brigitte	GOMEZ Thierry
7	FLORES Sylvain	JULIEN Jérôme
8	PAUL Gilles	CLER Michel
9	NEEL DE LA FOSSE Gérard	BARDET Michel
10	NEBES Sandrine	BIEBER Frédéric
11	BLANC Michel	MAZAL Ambroise
12	SERRA Victor	PELESTOR Michel
13	MAGAUD Marie-José	MOSCIONI Louis
14	BARTOLINI Antoine	LUCAS Christophe
15	AUZET Nathalie	ROCHE Roger
16	ACCIAI Bruno	BURLE Raymond
17	REINAUDO Gilbert	DUBUS Laurent
18	JULIEN Jacques	BREISSAND Cédric
19	LABOURASSE Serge	FERAUD Maryline
20	BAYLE Rolland	CHEVRIER Stéphane
21	FERAUD Jean-Paul	SEGOND Yann
22	ALBERT Régis	LAUGA Jean Paul
23	GUICHARD Francis	CHAUVIN Raoul
24	CHATARD Gilles	LEMERLE Georges
25	SENEQUIER Michèle	MAURY Fabrice

26	REINAUDO Patrick	SECOND Jean Paul
27	SUZOR Pierre	GATTO Pierre
28	CAREL Serge	DECROIX Hugo
29	BLOT Michel	CHARRIEAU Marc
30	BARTOLINI Bernard	LIARDET Alain
31	BALP Sylvie	PIERRISNARD Jacqueline
32	AILLAUD Jean-Pierre	MENS Jacques
33	REBOUL Childéric	PASCAL André
34	CAZERES Benoit	MAGNAN-BAYLE Mickael
35	ASTIER Michel	REY Michel
36	BAILLE Denis	COLLAVINI Jean Claude
37	GIRAUD Elianne	AUZET Guy
38	VANNI Nathalie	MALDONADO Jean-Paul

Etant entendu que les décisions prises entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020, il est proposé au Conseil communautaire :

DE DESIGNER les candidats ci-dessus comme représentants de PAA au « Syndicat Mixte Asse Bléone » .

En application de l'article 2121-21 du CGCT, une seule liste de candidat ayant été présentée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Les membres titulaires et suppléants de la liste cités ci-dessus sont désignés délégués pour représenter la communauté au Syndicat Mixte Asse Bléone.

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

